BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement(II)	1 400	1 400				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	1 343 969	1 343 969		70 918	70 918-	100.00-
	Concessions, brevets et droits similaires	212 654	212 616	38	10 862	10 824-	99.65-
	Fonds commercial (1)	1		1		1	
	Autres immobilisations incorporelles	103 558	103 558		9 231	9 231-	100.00-
	En cours, avances et acomptes						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	114 930	85 315	29 616	7 420	22 196	299.15
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations	118		118	118		
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations	111 743		111 743	290 898	179 155-	61.59-
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 100		5 100	5 100		
	Total de l'actif immobilisé III	1 892 073	1 745 457	146 616	394 547	247 930-	62.84-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**						
	Matières premières et aut. approvisionnements						
	En-cours de production						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 465 572	65 735	2 399 837	1 874 040	525 796	28.06
	Autres créances	1 429 562		1 429 562	1 426 569	2 992	0.21
	Charges constatées d'avance	27 234		27 234	20 285	6 949	34.25
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Valeurs mobilières de placement						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments financiers à terme et jetons						
	Disponibilités	328 672		328 672	221 705	106 967	48.25
	Total de l'actif circulant IV	4 251 040	65 735	4 185 304	3 542 600	642 704	18.14
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	6 144 513	1 812 592	4 331 921	3 937 147	394 774	10.03

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	210 000	210 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	18		18	
	Report à nouveau	446 183	446 183		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	203 744	387 898	184 154-	47.47-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres I	1 079 946	1 264 081	184 136-	14.57-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées		23 500	23 500-	100.00-
	Total I bis		23 500	23 500-	100.00-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions II				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	782 404	286 617	495 787	172.98
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	40 000	194 023	154 023-	79.38-
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	529 667	319 881	209 786	65.58
	Dettes fiscales et sociales	611 727	653 192	41 465-	6.35-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118	118		
	Autres dettes	16 949	11 344	5 605	49.40
	Produits constatés d'avance	1 271 111	1 184 390	86 721	7.32
	Total des dettes III	3 251 975	2 649 565	602 410	22.74
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	4 331 921	3 937 147	394 774	10.03
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 668 547	2 500 468		

ANNEXES
Exercice du 01/0/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 331 920.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 797 902.28 Euros et dégageant un bénéfice de 203 744.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits caractéristiques suivants :

- La société SCRIPT & GO a acquis le fonds de commerce SGTI auprès de la société EGIS DATA & SOLUTIONS, filiale du Groupe EGIS. Le montant total de la cession s'est élevé à 6.001 €, détaillé comme suit : 1 € pour le fonds de commerce, et 6.000 € pour les biens corporels.
SGTI comprend notamment les logiciels de gestion documentaire (GED), de gestion financière, et de suivi de terrain INSITU, ainsi que les marques, les contrats, les salariés et les sous-traitants. La cession a pris effet au 1er mars 2025, et intègre un engagement pour 2025 d'un chiffre d'affaires de 1.200 K€.
L'intégration de l'équipe salariée SGTI et de ses sous-traitants, ainsi que le besoin de nouvelles ressources dans le cadre du développement des modules SGTI, ont eu pour conséquence d'augmenter la masse salariale et les charges de sous-traitance.

- En ce qui concerne l'activité historique de BATISCRIPT, l'année 2025 a connu une activité soutenue, avec une prise de commandes nouvelles BATISCRIPT de 1.190 K€, inférieure à celle de 2024 (environ 1.420 K€). Nous vous indiquons notamment une augmentation de l'activité auprès de ELI LILLY avec un volume de 550 licences pour 2025 et 2026, soit un montant annuel de 317,4 K£, soit une augmentation annuelle de 120 K£, projet porté par la filiale anglaise SCRIPT & GO Limited.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice pouvant avoir un impact significatif sur le résultat à vous signaler.

Enfin, par décision en date du 10 avril 2026, la société SCRIPT & GO a intégré, à compter du 1er janvier 2026, le périmètre d'intégration fiscale du groupe formé par la société mère AGHADOE, conformément aux dispositions de l'article 223 A du CGI. Cette option produira ses effets pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, cette option est sans incidence sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025.

ANNEXES
Exercice du 01/0/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux prescriptions du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06), indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. de l'exercice.

Changement de méthode

Cette première application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le réglement.

Ce changement de règlementation se traduit notamment par des reclassements de comptes. Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous :

- Supression du poste "Transferts de charges" : les transferts de charges pour un montant de 2.510 € en 2024 apparaissent sur la ligne "Reprises sur provisions et amortissements", dans les produits d'exploitation. En 2025, les transferts de charges ont été comptabilisés directement dans les postes de charges appropriés.

Informations générales complémentaires

A- Principe comptable de reconnaissance du chiffre d'affaires relatif à la vente de licences

Les prestations rendues par la société SCRIPT & GO consistent en la fourniture de licences d'utilisation de logiciels, analysée comme la prestation "principale", accompagnée de prestations de maintenance et de supports associés, analysées comme prestations "accessoires".
En conséquence, le prix du contrat est reconnu en résultat dès la réalisation de la prestation ou vente principale.
Par ailleurs, une provision pour charges est enregistrée à la côture de l'exercice à hauteur des coûts estimés restant à engager jusqu'au terme du contrat pour les

prestations accessoires de cloud, hébergement et assistance. Une provision pour charges est alors comptabilisée pour tenir compte des couts estimés restant à engager. Au 31 décembre 2025, le solde de la provision pour charges est à 0.

B - Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation

Au titre de l'exercice 2025, la société ne bénéficie pas de crédit d'impôt recherche. La société SCRIPT & GO bénéficie d'un crédit impôt innovation à hauteur de 80.000 €, contre 120.000 € en 2024.

C- Intéressement des salariés

Un contrat d'intéressement a été signé au cours de l'exercice et ne porte que sur l'année 2025. Un montant de 17.651 € a été provisionné sur 2025, contre 67.315 € en 2024.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	1 345 369		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	316 212		1
Matériel de transport		300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		82 216		32 414
	TOTAL	82 516		32 414
Autres participations		291 016		
Prêts, autres immobilisations financières		5 100		
	TOTAL	296 116		
	TOTAL GENERAL	2 040 213		32 415

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			1 345 369	1 345 369
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			316 213	316 213
Matériel de transport				300	300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				114 630	114 630
	TOTAL			114 930	114 930
Autres participations			179 155	111 861	111 861
Prêts, autres immobilisations financières				5 100	5 100
	TOTAL		179 155	116 961	116 961
	TOTAL GENERAL		179 155	1 893 473	1 893 473

SAS SCRIPT & GO
35700 RENNES

ANNEXES
Exercice du 01/0/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	1 274 451	70 918		1 345 369
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	296 120	10 054	0	306 174
Matériel de transport		300			300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		74 796	10 218	0	85 015
	TOTAL	75 096	10 218	0	85 315
	TOTAL GENERAL	1 645 667	91 190	1	1 736 857

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	70 918				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	10 054				
Matériel de bureau informatique mobilier		10 218				
	TOTAL	10 218				
	TOTAL GENERAL	91 190				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles		10 000			10 000
Sur comptes clients	34 675	35 193	4 133		65 735
TOTAL	34 675	45 193	4 133		75 735
TOTAL GENERAL	34 675	45 193	4 133		75 735
Dont dotations et reprises d'exploitation		45 193	4 133		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	111 743	0	111 743
Autres immobilisations financières	5 100		5 100
Clients douteux ou litigieux	78 406	78 406	
Autres créances clients	2 387 166	2 387 166	
Personnel et comptes rattachés	549	549	
Impôts sur les bénéfices	80 000	80 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	101 031	101 031	
Groupe et associés	1 192 358	1 192 358	
Débiteurs divers	55 624	55 624	
Charges constatées d'avance	27 234	27 234	
TOTAL	4 039 211	3 922 368	116 843

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9 237	9 237		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	773 221	189 739	396 401	187 081
Emprunts et dettes financières divers	40 000	40 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	529 667	529 667		
Personnel et comptes rattachés	141 465	141 465		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	136 414	136 414		
Taxe sur la valeur ajoutée	329 412	329 412		
Autres impôts taxes et assimilés	4 436	4 436		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118	118		
Autres dettes	16 949	16 949		
Produits constatés d'avance	1 271 111	1 271 111		
TOTAL	3 252 029	2 668 547	396 401	187 081
Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	213 029			

Nous vous rappelons que les dettes financières diverses d'un montant total de 40.000 € sont constituées par des avances remboursables perçues restant à rembourser pour 40.000 € dans le cadre de l'Appel à Projets "Inno Avenir Projet". Ces avances sont remboursables sur 5 ans, depuis septembre 2021, par échéance trimestrielle.

Concernant le contrat d'assurance prospection n°84496, la société a comptabilisé un profit de 60.572 € suite à la clôture du dossier en avril 2025, le solde résiduel non remboursé étant définitivement acquis.

La société SCRIPT & GO a financé le développement de SGTI par la souscription de 2 nouveaux emprunts pour un montant global de 700.000 €.

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
AGHADOE-Actions ordinaires	100.00	1 816	117		1 933
Autres-Actions ordinaires	100.00	184		117	67

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	200 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	210 000			
Réserve légale	20 000			
Autres réserves		387 898	387 880	
Report à nouveau	446 183			
Résultat de l'exercice	387 898	387 898-		
Total des capitaux propres	1 264 081		387 880	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				210 000
Réserve légale				20 000
Autres réserves				18
Report à nouveau				446 183
Résultat de l'exercice		203 744		203 744
Total des capitaux propres		203 744		1 079 946

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop-pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique : - entreprise en fonction de clients potentiels			1343969	1343969
Total 1			1343969	1343969
Total général				1343969
Dont inscrit au compte 203 du bilan				1343969

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.
Nous vous rappelons les projets qui ont fait l'objet d'une activation au cours des exercices antérieurs :
- "BatiScript" pour un montant de 317 306 €,
- "MobiSketch" pour un montant de 79 728 €,
- "Shematics" pour un montant de 132 969 €,
- "BatiScript Mobile" pour un montant de 81 288 €,
- "Site Diary" pour un montant de 534 428 €,
- "BIM" pour un montant de 91 192 €,
- "DCE" pour un montant de 107 058 €.

Ces projets sont amortissables à compter de la date de mise en service, soit la date de début de commercialisation. L'inscription en immobilisations de ces projets répond aux critères d'activation des dépenses de développement et en particulier, leurs sérieuses chances de rentabilité commerciale qui s'appuient sur les perspectives de commercialisation communiquées par la Direction de la société. En cas de non-réalisation de ces perspectives ces frais de recherche et de développement sont passées en charges (charges d'exploitation depuis le 1er janvier 2025).

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds SGTI	1			1	
Total	1			1	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Frais R&D	Linéaire	de 3 à 5 ans
Licences & logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Installations & agencements	Linéaire	7 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	de 5 à 7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
A toute autre date que leur date d'entr ée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, conjoncture. Cette estimation repose sur les hypothèses élaborées par la Direction de la société.
Lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût historique, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Nous vous indiquons que l'avance de SCRIPT & GO vers sa filiale SCRIPT & GO Ltd s'élève à 111.743 € au 31/12/2025. Cette avance n'a pas fait l'objet de dépréciation sur la base des hypothèses fournies par la Direction sur le développement de l'activité de la filiale et le remboursement du compte courant.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	341 181
Total	341 181

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	429 470
Dettes fiscales et sociales	194 852
Autres dettes	14 860
Total	639 182

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 234
Total	27 234
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 271 111
Total	1 271 111

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	28
Agents de maîtrise et techniciens	7
Total	35

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	21 340	33 945
Dont entreprises liées		33 859

ANNEXES
Exercice du 01/0/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 973	
TOTAL	12 973	

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt recherche	
- Crédit d'impôt innovation	80 000
TOTAL	80 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements reçus

Garantie de BpiFrance sur pêt SG 350.000 €	105 000
Garantie de BpiFrance sur prêt BPGO 350.000 €	105 000
Total	210 000

Nous rappelons les 2 emprunts souscrits au cours de l'année 2025 :

a) Emprunt BPGO 350.000 € : prêt garanti par :
- BpiFrance à hauteur de 30 %,
- Nantissement de fonds de commerce 350.000 €.

La 1ère échéance annuelle est fixée en avril 2026.

b) Emprunt Société Générale 350.000 € : prêt garanti par :
- BpiFrance à hauteur de 30 %,
- Nantissement de fonds de commerce 350.000 €.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2025 s'éléve à 103.317 €.
Nos hypothèses de calcul ont été les suivantes(méthode rétrospective des unités de crèdits projetés) :
- départ à la retraite : 60-67 ans
- revalorisation des salaires : 1%
- turn over moyen
- taux d'actualisation : 3.60%

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

SAS SCRIPT & GO
35700 RENNES

ANNEXES
Exercice du 01/0/2025 au 31/12/2025

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice
			brute	nette					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale									
- SITE DIARY LIMITED	406 135	100.00	118	118	111 743		455 449	25 187	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1									
- françaises									
- étrangères									
A. Total des filiales			118	118	111 743				
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque participation									
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1									
- françaises									
- étrangères									
B. Total des participations									
C. Total des filiales et des participations (A + B)			118	118	111 743				

SCRIPT & GO
Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 43, square de la Mettrie - 35700 Rennes
530 649 250 RCS Rennes

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq juin
A quinze heures,

Les associés de la société SCRIPT & GO, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, divisé en 2.000 actions de 100 euros chacune (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les locaux du Groupe Lamotte, situé 14 Rue Alek Plunian, 35136 Saint-Jacques de la Lande.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou les mandataires des associés représentés en entrant en séance, à savoir :

- La société **AGHADOE**, détentrice de 1.933 actions, représentée par Monsieur Benoit JEANNIN, agissant en qualité de Président, dument habilité ;

- Monsieur **Sébastien MACE**, détenteur de 67 actions ; et

Les associés de la Société présents ou représentés représentent 2.000 actions sur les 2.000 actions composant le capital de la Société. L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Cela restera le cas pendant toute l'Assemblée.

La société AGHADOE, SAS immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 530 242 163, représentée par Monsieur Benoit JEANNIN, préside la séance en qualité de Président.

La société ACTARUS AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est présente.

Monsieur Benoit STEPHAN, de la société SIGMA EXPERTISE, expert-comptable, est également présent.

Maitre Andlauer, du cabinet CVS, Avocat, est également présent.

Ont été invités avec l'accord de l'ensemble des associés :

- Madame Claire Grimond
- Madame Marie Hombert

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Constatation de l'absence de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Quitus au Président ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie des convocations remises à chaque associé ;
- Une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion établi par le Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ; et
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
-

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, ce que l'Assemblée reconnaît.

L'Assemblée reconnaît que les convocations ont été régulièrement établies et lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée de son rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de l'absence de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2025, tels

qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 203.744 euros**.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 203.744 Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du résultat net comptable de l'exercice, soit 203.744 euros, de la façon suivante :

- « Report à nouveau » : 203.744 euros
- **Total égal au résultat constaté** **203.744 euros**
-
- Evolution du compte « Report à nouveau » :
- « Report à nouveau » antérieur : 446.183 euros
- « Report à nouveau » affecté : 203.744 euros
- **« Report à nouveau » solde :** **649.927 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, le Président rappelle les distributions de dividendes effectuées au cours des trois (3) derniers exercices :

Exercice	**Dividendes distribués**	**Revenus éligibles à l'abattement de 40%**	**Revenus non éligibles à l'abattement**
2023	Néant	Néant	Néant
2024	Néant	Néant	Néant
2025	Montant total :387.880€ Montant par action : 193.94€	12 993.98	374 886.02€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Quitus au Président

L'Assemblée Générale donne entier quitus et sans réserve au Président dans l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivant du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 16h15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Benoît JEANNIN

Représentant du Président,
Président de séance,
Agissant en qualité.